

Objet : Note pour la mise en place de la commission « programmation/bilan » de la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Suite à la création de la CVEC, « contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention... » (article L841-5), par la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants du 8 mars 2018, et le paiement d'une contribution annuelle de 90 euros par les étudiants sous forme d'impôt, l'Université devrait percevoir chaque année une somme équivalente à 41 euros par étudiant inscrit en formation initiale¹.

Au sein de chaque établissement, doit être mise en place une commission dite de programmation et de bilan. Elle devra valider la répartition des sommes perçues et programmer les actions, puis en fin d'année, cette même commission aura pour rôle de faire le bilan des fonds utilisés.

1. Composition de la Commission :

La commission doit être présidée par le/la président.e de l'établissement ou son/sa représentant.e (VP CFVU), qui pourrait déléguer cette fonction à son/sa vice-président.e délégué.e à la vie universitaire et culture.

¹ Détail des étudiants concernés en année n°1.

A. Les responsables de services ou missions rattaché.e.s aux questions de vie étudiante

- Le/la responsable du Pôle culture et vie étudiante (PCVE)
- Le/la responsable du Département des activités physiques sportives (Daps)
- Le/la responsable de la Direction orientation - stages - insertion professionnelle (DOSIP)
- Le/la responsable du Service commun documentation (SCD)
- L'infirmier.ère
- Le/la chargé.e de mission statuts, citoyenneté, engagements étudiants

B. Les directeurs/trices des composantes de l'Université :

- Le/la directeur/trice de chaque UFR
- Le/la directeur/trice de l'IUT
- Le/la directeur/trice du DEFLE

C. Les élus étudiants

- *Le/la vice-président.e étudiante*
- *2 représentant.e.s étudiant.e.s au CA*
- *2 représentant.e.s étudiant.e.s de la CFVU*
- *1 représentant.e étudiant.e par conseil d'UFR*

D. Les associations étudiantes

- Les 2 coordinateurs/trices de la CDVEA

E. Les Partenaires de l'Université

- Un.e représentant.e de la Région Nouvelle Aquitaine

- Un.e représentant.e du Département de la Gironde
- Un.e représentant.e de Bordeaux Métropole
- Un.e représentant.e de la Ville de Pessac
- Un.e représentant.e de la Ville de Talence
- Un.e représentant.e de la Ville de Gradignan
- Un.e représentant.e de la DRAC
- Un.e représentant.e de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine
- Le/la directeur/trice du CROUS

Nous proposons également la mise en place d'un bureau, qui se réunira en amont de la commission plénière et dont le rôle sera de préparer cette dernière (contenu et accord sur la répartition des fonds entre les différents services).

Le Bureau serait composé de :

- Le/la vice-président.e de la commission de la formation et de la vie universitaire ou son/sa délégué.e
- Le/la vice-président.e étudiant.e
- Le/la responsable du Pôle culture et vie étudiante
- Le/la responsable du Département des activités physiques sportives (Daps)

2. Calendrier de mise en place de la commission :

- Le vote pour approuver la mise en place de la commission « programmation/bilan » CVEC se ferait lors de la CFVU du 25 octobre 2018
- Suite au vote, fin octobre, le bureau se réunirait pour préparer la commission
- La commission plénière se réunirait le 6 novembre 2018, de 9h à 10h, avant la commission FSDIE